

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
	1. Intitulé du projet	
LOTISSEMENT ST.	AGNOL!	
	ification du maître d'ouvrage ou du pétitionr	naire
2.1 Personne physique Nom KILEDJIAN	Prénom Armen	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne marale		
RCS / SIRET	Forme juridique	
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 Ilmensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard de	
Rubrique n° 33	Dans le cadre de la d'un lotissement de Défrichement de 733	a 96°alisation 9 lots 26 m².
	4. Caractéristiques générales du projet	
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8,1 d	lu formulaire
Realisation dun	lotissement de 9 lots	
- Surfaces privat		
- Surface de	voirie 916 m²	
défrichement tota	l: 7326 m²	

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un lotissement d'habitation de 9 lots pour l'édification de maisons d'habitation individuelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux de VRD d'une duvé de 5 mois sequero en 3 phases

Phase 1 = fond de fame de la voirie tenamement dos trancheis

Phase 2 = réalisation des réseaux tan Potable, EDF,

Trance Teleam, taux nocés, taux pluviales.

Phase 3 = réalisation de l'enrole de la Chansel et des badues

les travaux des maisons inchividuelles interviondent après

seception des travaux de VRD.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme il est prévu l'élablissement de 9 familles sur le terrein-

dossier(s) d'autorisation(s).	iive de l'aldi competente en m	ullere a environmenter	ii devid elle joilile do(x)
Permis d'améncager Pières complémentais autorisation de	déposé tous le es demandées par de frichement	Numero 02. la commune	B 16416 B0001
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est	rempli	
Parmis d'aménaga			
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération - préciser le	s unités de mesure utilisées
Grande	eurs caractéristiques		Valeur
	langueur -	type 13	5 m
Sun	largeur 7 faces privatives à cr Voirie nombre de 3t	taype 4 per 62 a order 9 ation nemats	4 m 410 m² 16 m²
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>8</u> ° 56 ' 43 "_	7 Lat. 42° 37' 28" 8
Parcelle B610 Commune de HONTICELLO	Pour les rubriques 5° a), 6° b) en Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " _	et b). 32°; 41° et 42°;Lat° ' "
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation ou ce 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progre Si oui, de quels projets se compose	t ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu autorisé ? Imme de travaux ?		Oul Non Non Oul Non Non

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. So	ensibil	ité envir	onnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ls sur l	e lieu de	votre projet ?
friche			
	cupat	ion des s	anisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui Non Non
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	PL	v de	la commune de Monticello Zone UB-1
environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux Complétezile tableau suivant, http://www.developpement-c	dans I	a zone c	ens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet r/etude-impact
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		丞	
en zone de montagne ?	74	×	
sur le territoire d'une commune littorale ?	×		
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		×	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		A	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?	district A	×	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		×	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		又	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		×	
dans un site inscrit ou classé?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		¥	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		Z	
Ressources				
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ?		20	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des			
	destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\sum_
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	□
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Ce projet doit a men sens être dispense détude d'inpact
en effet il s'agit de la roblisation de Jus de
Sotissement destinés à accentlin des familles.
le projet est situé dans la zone UB de la commune et son impact environne mental est quasi-nul_

. ...

8.	An	ne	xes

0.14	HA TO		- 1- 11	 -1	_
PS I	ВΑГ	nexes	ODI	OKE	5

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	9
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	5
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	>
ì		150

Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

		Objet	
-0	demande de préces	Complémentaires.	

9. Engagement et signature		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		
Fait à	Mû Jeanner de Consege 10. 10/11/2016	
Signature	Olt	

PIECE PA 6

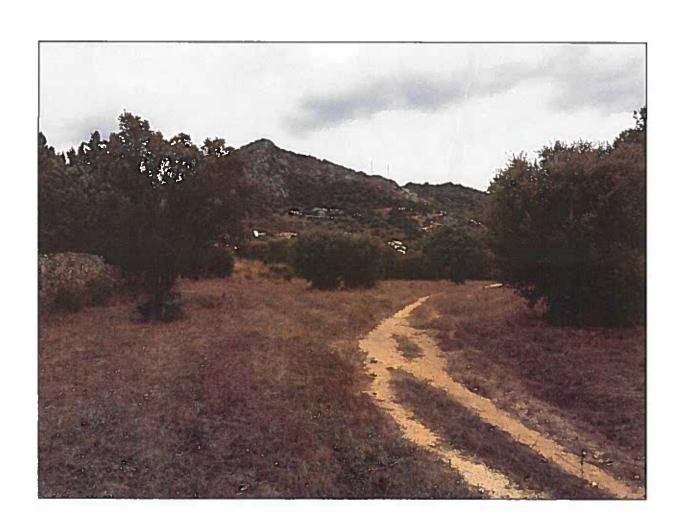
COMMUNE DE MONTICELLO

Quartier Stagnoli Parcelle B 610

Lotissement "KILEDJIAN"

PHOTO ENVIRONNEMENT PROCHE

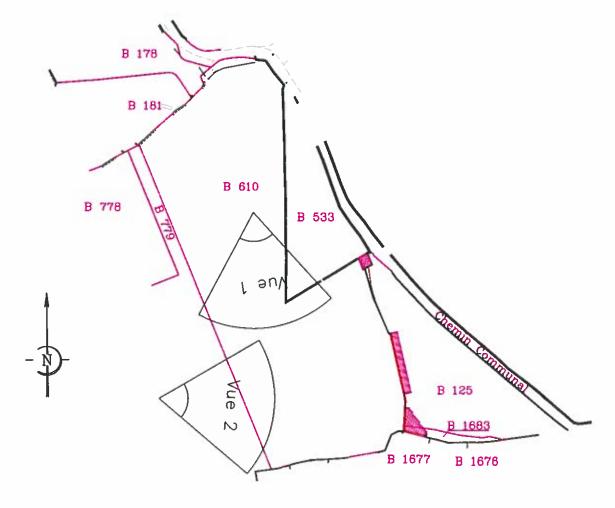
VUE 1



VUE 2



Localisation des vues sur le terrain

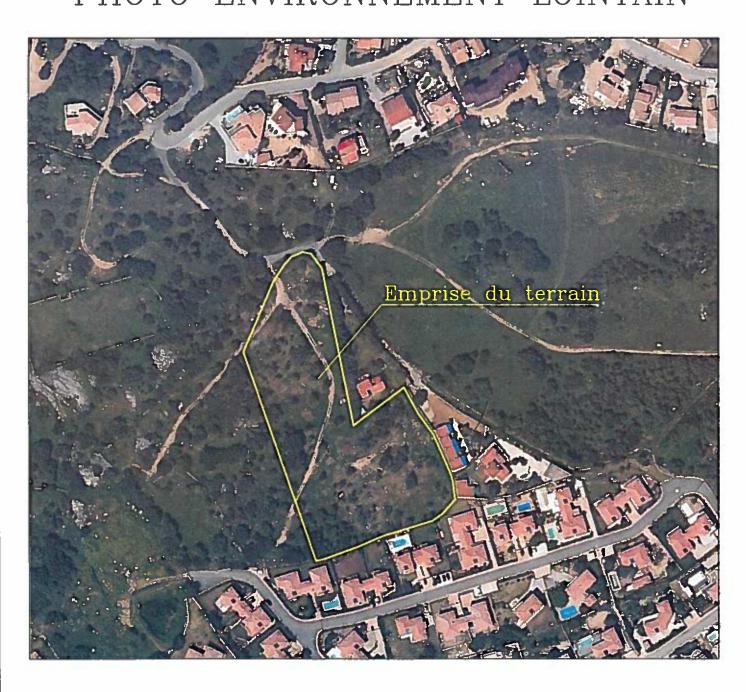


PIECE PA 6

COMMUNE DE MONTICELLO

Quartier Stagnoli Parcelle B 610

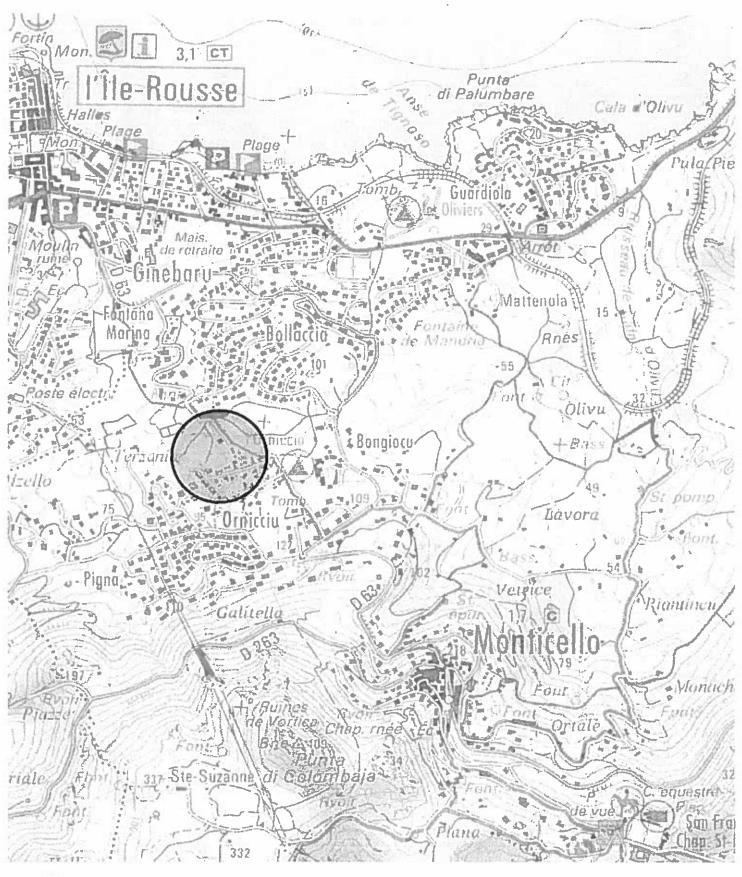
Lotissement "KILEDJIAN" PHOTO ENVIRONNEMENT LOINTAIN



SELARL LEGRAND ANTONIOTTI Géomètre-Expert Résidence Le Domaine de L'ILe-Rousse Bât B RN 197 - 20220 L'Île Rousse Commune: MONTICELLO (Haute-Corse)

Date d'édition: 08/09/2016







REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PA 02B 168 16 B0001

date de dépôt: 06 octobre 2016

demandeur: Monsieur KILEDJIAN Armen pour: Réalisation d'un lotissement de 9 lots

adresse terrain: lieu-dit Stagnoli, à Monticello (20220)

Commune de Monticello

Affaire suivie par :
Pascal SANROMA
Pénondule

Le Maire à

Monsieur KILEDJIAN Armen 1943 CHEM des Colles

06740 Châteauneuf-Grasse

RAR 1A 129 228 3652 O-

Monsieur,

0495600068

Vous avez déposé une demande de permis d'aménager le 06 octobre 2016, pour un projet de Réalisation d'un lotissement de 9 lots situé lieu-dit Stagnoli, à Monticello (20220).

Il vous avait alors été indiqué que le délai d'instruction de votre demande était en principe de 3 mois, mais que l'administration pouvait, dans le mois suivant le dépôt de votre dossier, vous écrire :

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...),
- · soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier,
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où une autorisation tacite n'est pas possible.

Je vous informe que le délai d'instruction de votre projet doit effectivement être modifié :

MODIFICATION DU DELAI D'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE PERMIS

Après examen de votre demande, il s'avère que :

- votre projet doit faire l'objet, en application de l'article L. 311-1 du code forestier, d'une autorisation de défrichement soumise à reconnaissance de la situation et de l'état du terrain et en conséquence en application de l'article L. 311-1 du code forestier, le permis ne peut pas être délivré avant l'obtention de l'autorisation de défrichement.
- votre projet entre dans le champ d'application de l'article 4 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, et en conséquence en application de l'article R, 425-31 du code de l'urbanisme la décision ne peut intervenir avant que le Préfet de Région ait statué.

Je vous informe en conséquence que pour permettre de respecter cette obligation, le délai d'instruction de votre demande de permis d'aménager doit être porté à 5 mois en application de l'article R. 423-29 a) du code de l'urbanisme.

Ce délai annule et remplace le délai de droit commun de 3 mois, qui figure sur le récépissé de dépôt de votre demande de permis d'aménager.

D'autre part, je vous informe que votre dossier n'est pas complet.

DEMANDE DE PIECES MANQUANTES DANS LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS

Après examen des pièces jointes à votre demande de permis d'aménager, il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes ou insuffisantes :

 Pièce incomplète - Il faut préciser ou compléter les informations ci-après qui doivent figurer sur la pièce jointe au dossier :

- Le aossier presente des inconerences entre les differentes pieces : veuillez verifier et corriger les éléments.
- Veuillez également compléter les plans en faisant apparaître les différents accès au lot, notammet côté trottoir, ainsi que les emplacements des différents coffrets.
- Veuillez différencier le nom du lotissement du nom du demandeur.
- PA16 La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de lá situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 441-7 du code de l'urbanisme] Nombre d'exemplaires : 1 exemplaire par dossier.

Je vous informe qu'en conséquence, et en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme :

- vous devez adresser ces pièces à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier. La mairie vous fournira un récépissé.
- si votre dossier n'est pas complété dans ce délai, votre demande sera automatiquement rejetée.
- par ailleurs le délai d'instruction de votre demande de permis d'aménager ne commencera à courir qu'à compter de la date de réception des pièces manquantes par la mairie.

Une fois votre dossier complété, le délai d'instruction de votre demande commencera à courir. Si vous ne recevez pas de réponse de l'administration à la fin du délai de 5 mois après le dépôt de toutes les pièces manquantes en mairie, votre demande sera automatiquement acceptée et votre projet fera l'objet d'un permis d'aménager tacite¹.

Vous pourrez alors commencer les travaux² après avoir :

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site internet : http://www.developpement-durable.gouv.fr/
- affiché sur le terrain le présent courrier;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).

Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.
- 1. Le maire en délivre certificat sur simple demande.
- Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés; c'est le cas du permis de démolir, ou des travaux situés en site inscrit, ainsi que des travaux faisant l'objet de prescriptions au titre de l'archéologie préventive.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le

1 8 OCT. 2016

Le maire

Le Maire,
Joseph MATTEI